



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M. DA SILVA Carlos, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice.

Membres absents avec pouvoir :

- ✓ Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Membre absent excusé :

- ✓ Mme VIALLE Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents 11
Votants 13

30_25 Décision modificative n° 2 Budget principal 2025

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants relatifs aux décisions modificatives,
- Vu le budget primitif de l'exercice 2025,
- Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits budgétaires,

Expose :

Afin de permettre :

- l'acquisition d'un souffleur pour les ateliers,
- l'achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire,
- ainsi que l'inscription d'une dépense de fonctionnement pour une admission en non-valeur (100 €),

il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comprenant :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 :

Le budget principal de l'exercice 2025 est modifié ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses (+) / (-)	Recettes (+) / (-)
23	231	Immobilisations corporelles d'aménagement	- 5 778 €	
21	2158	Matériel et outillage techniques (souffleur) + 800 €		
21	21578	Mobilier et matériel de restauration (lave- vaisselle)	+ 4 878 €	
021	023	Virement de la section de fonctionnement		+ 100 €

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses (+) / (-)	Recettes (+) / (-)
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables – Admissions en non-valeur	+ 100 €	
042	021	Virement à la section d'investissement	+ 100 €	

Au registre sont les signatures
A Malinrat, 29 septembre 2025

Le Maire,

André MAGNOUX



La secrétaire,

Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Certifié exécutoire le :

Publié le :